



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260223-2026-006-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

PUBLIE LE 23 FEV. 2026

N°2026-006

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit février à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

PROGRAMMATION DES SÉJOURS VACANCES 4/17 ANS ÉTÉ 2026

Rapporteur : M. Saphir AKKOUCHE

Direction et Service : DEPE - Direction de l'Education et de la Petite Enfance

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, Mme GUILLAUME, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. SUDRE, M. SY, M. TITOV
M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE)
M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 39
Nombre de procurations : 7
Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

DEPE - Direction de l'Education et de la Petite Enfance

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 5ème commission : Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux – Droits des femmes, émis lors de sa séance en date du 9 février 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Pour 2026, sous réserve de disponibilité budgétaire, il est proposé un programme de 274 places en plus des 36 places des vacances d'hiver soit 310 places au total (même nombre de places qu'en 2025 avec une répartition adaptée aux demandes des usagers).

Ce programme est proposé à l'arbitrage dès à présent car la temporalité de mise en œuvre requière de l'anticipation quant aux réservations d'hébergement et à la billetterie aérienne et ferroviaire.

Les contenus éducatifs des séjours ont été retravaillés et renforcés autour de thématiques transversales abordées sur l'ensemble des temps péri et extrascolaire comme initié l'an passé :

- L'intergénérationnel,
- Les cultures du Monde.
- L'environnement, l'éco-citoyenneté,
- Le monde en 2050.

La majorité des séjours seront organisées sur les centres de vacances municipaux. Deux séjours sont proposés à l'étranger en Angleterre, dans le cadre de séjours linguistiques.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

- 1.1 DECIDE** d'organiser comme suit la programmation des séjours vacances 4/17 ans pour l'été 2026.

SÉJOURS	Age	Nombre de jours		
ETE 2025			effectif Juillet	effectif Août
Séjour Maternel				
Oléron/Mon petit poney Environnement et éco-citoyenneté <u>Thématique</u> : équitation et activités nature <u>Activités éducatives</u> : activités de découverte avec support animalier (mini ferme et découverte du poney) et atelier pêche à pied. Des activités d'expression et artistiques viennent compléter le programme ainsi que de la baignade.	4/5 ans	6/7	10	10
Séjours Élémentaires				
Oléron/Cuisines du Monde « Top chef » Cultures du Monde <u>Thématique</u> : découverte des cuisines du Monde <u>Activités éducatives</u> : activités culinaires (sucré, salé...) + marché local + livre de recettes.	6/11 ans	6/7	16	16
Oléron/Fort Boyard Environnement et écocitoyenneté <u>Thématique</u> : découverte du milieu <u>Activités éducatives</u> : activité coopératives et duels (défis /épreuves), découverte de l'environnement avec la réalisation d'une croisière autour de Fort Boyard et ses environs, séance de pêche à pied, nettoyage de la plage pour sensibiliser à la laisse de mer, nuit sous tentes, pratique du vélo et passage du permis vélo, baignade plage et piscine.	6/8 ans	14	30	20
Oléron/Plage Environnement et écocitoyenneté <u>Thématique</u> : détente, bien-être et sports de plein air <u>Activités éducatives</u> : séjour détente et découverte de l'environnement local (marais salants et plages), pratique du vélo pour renforcer le « savoir rouler » (passage du permis vélo), nuit sous tentes et défis sportifs coopératifs ou duels, sortie parc aquatique (iléo) + activités d'expression et artistiques	9/11 ans	14	24	24
Flumet/Multi-activités Environnement et écocitoyenneté <u>Thématique</u> : sport nature, découverte du milieu montagnard <u>Activités éducatives</u> : randonnée en alpage, nuit sous tente, goûter à la ferme, accrobranche, baignade en lac de montagne, et aqua parc (9/11 ans)	6/8 ans et 9/11 ans	14	30	20

Séjours pré ado / ado				
Argelès/Sun & Fun Environnement et écocitoyenneté <u>Thématique</u> : sports nature <u>Activités éducatives</u> : découverte de la région, plage, multi-activités permettant une approche pédagogique et ludique des sports aquatiques mais également une sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité (paddle, kayak de mer). Sortie et découverte de la région avec des randonnées (chemin des contrebandiers, tour de Massanes), visite de Collioure et de son château, sortie en Espagne possible pour visite de Rosas ou Emporia Brava, la petite « Venise Espagnole ». Préparation aux séjours Adolescent (séjour en autonomie) avec participation active des jeunes à l'organisation du séjour, à la vie quotidienne et choix dans les possibilités d'activités.	12/15ans	14	18	18
Argeles / Projet jeune	15/17	14j	18	/
Séjours pré ado/ ado extérieurs			Effectif juillet	Effectif août
SÉJOURS EUROPÉENS				
Linguistique Angleterre Cultures du Monde <u>Thématique</u> : séjour linguistique <u>Activités éducatives</u> : 12 à 15 heures de cours hebdomadaire d'Anglais avec des enseignants Britanniques (pratique de la langue, jeux linguistiques...) + découverte du pays avec excursions culturelles et pratique d'activités sportives collectives typiques (rugby, cricket, basket, tir-à-l'arc, canoë, escalade, ping-pong, natation, baseball, volley, squash, roller, chasse au trésor, théâtre...)	15/17 ans	14 j	10	
Linguistique Angleterre Cultures du Monde <u>Thématique</u> : séjour linguistique	15/17 ans	14 j		10
			156	118

Les dates et lieux des séjours pourront être modifiés sous réserve de circonstances spécifiques ou de changement du calendrier scolaire.

1-2 : La participation financière au séjour se fait selon le quotient familial prévu dans la décision relative aux revalorisations de quotients et tarifs en vigueur.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à négocier toutes prestations ou toutes conventions avec les intervenants pour la réalisation de ce programme et de son contenu et à signer lesdites conventions de réservation avec les différents organismes nécessaires pour l'exécution du programme.

ARTICLE 3 :

3-1 : DECIDE que les participations familiales feront l'objet du règlement de 33% du montant à l'inscription. Le solde devra être réglé en un ou plusieurs versements avant la fin du séjour.

3-2 : DIT que les bons « vacaf » et chèques « vacances » seront déduits du montant de la participation familiale et perçus directement par la Commune de Champigny-sur-Marne lors du 1^{er} versement (selon les modalités déterminées par la Caisse d'Allocations Familiales).

3-3 : DIT que les familles devront avoir acquitté l'intégralité des participations aux séjours et classes de découvertes antérieures pour s'inscrire à ces séjours.

ARTICLE 4 :

4-1 : DIT qu'en tout état de cause, une somme forfaitaire de 30 euros, déduite du premier acompte, restera acquise à la Commune de Champigny-sur-Marne en cas de désistement pour couvrir les frais de dossier engagés.

4-2 : DIT qu'en cas d'annulation intervenant moins de 30 jours avant le départ, il sera demandé en plus aux familles une somme forfaitaire de 75€.

A cette somme s'ajouteront les frais réels de transport (train ou autocar) engagés par la Commune de Champigny sur Marne.

4-3 : DIT que seuls les cas de maladie au vu d'un certificat médical et les cas de force majeure avec justificatifs pourront être dérogatoires à la procédure évoquée à l'article 4-1 et 4-2.

4-4 : DIT qu'en cas d'annulation pour des raisons de force majeure (situation sanitaire ou autre), les familles seront remboursées des montants perçus pour ledit séjour. Le montant du reversement fera l'objet d'un décompte individuel, qui devra être accompagné des pièces nécessaires au remboursement.

ARTICLE 5 : DIT que les frais médicaux éventuels, pendant le séjour, seront avancés par la Commune de Champigny-sur-Marne et facturés à l'issue du séjour à la famille.

ARTICLE 6 :

6-1 : DIT que dans le cadre d'un rapatriement disciplinaire, le montant du séjour ne fera l'objet d'aucun remboursement.

6-2 : DIT que les frais supplémentaires, liés au rapatriement disciplinaire de l'enfant, seront facturés à la famille.

ARTICLE 7: DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice 2026

ARTICLE 8 : DIT que si plus de 50% de l'effectif d'enfants prévus en séjour n'est pas atteint 70 jours avant le départ, celui-ci pourrait être annulé ; cela entraînant le remboursement intégral des usagers déjà inscrits.

à l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIÈRE